



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	56	56 + 13 pouvoirs

Date de convocation 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSE, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Dominique GEORGE, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Adeline COIGNUS.**

Représentés : **Didier COLIN à Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Jonathan HAUVILLER, Frédéric BREGÉARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Virginie GENOT à François FRASNIER, Catherine LAURAIN à Valérie DIDIER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Francine GARNIER à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Environnement : Règlement d'aide à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ou en ombrière à destination des particuliers

Rapporteur : M. Jean-Paul FRANCOIS

N° de délibération : 2024_084

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
56	13	69	0	0	0

Le contexte de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 renforce la nécessité d'une planification énergétique territoriale maîtrisée et coordonnée aux échelles intercommunales, tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et paysagers, de la diversité des potentiels et des complémentarités territoriales.

A travers son engagement en matière de développement durable, notamment via l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la collectivité s'inscrit dans une stratégie continue en matière de sobriété énergétique. Elle donne suite à ses objectifs d'aide à la rénovation thermique des bâtiments énergivores en proposant un soutien à la population dans la production d'énergie renouvelable.

En 2018, **les énergies renouvelables représentent 17% de la consommation énergétique** du territoire de Lunéville à Baccarat, contre 25% pour le Grand Est. La production d'énergie renouvelable du territoire reste limitée dans le mix énergétique. Deux filières, le bois-énergie et les pompes à chaleurs aérothermiques représentent plus de 86% de la production totale. Les objectifs nationaux fixent **la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale de la France à 33% en 2030**. Un objectif qui place bien en deçà le territoire en matière de production d'énergie renouvelable.

Parmi ces filières, celle du solaire photovoltaïque et celle du solaire thermique présentent respectivement une augmentation de 45% et 35% depuis 2010. Avec un accompagnement financier d'ores et déjà proposé pour la pose d'un système solaire combiné via son dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements, la communauté de communes souhaite également **soutenir les habitants pour la pose de panneaux photovoltaïques**.

Descriptif de l'opération :

Afin d'accompagner les habitants dans la production d'énergie renouvelable, la collectivité propose donc l'attribution d'une aide à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrière (carport, casquette, etc.) sous respect des critères techniques suivants :

- Une puissance minimale d'installation de 3 kW-crête ;
- Pour une production en autoconsommation (obligatoire) avec la possibilité de revente ou stockage pour le surplus de production ;

Enveloppe dédiée et aide forfaitaire

La collectivité souhaite accompagner une centaine de projets à hauteur d'un forfait de 1 000 € par projet éligible. Une enveloppe globale de 100 000 € est réservée pour cette action. L'aide forfaitaire sera non cumulable avec les aides à la rénovation thermique des logements.

Bénéficiaires

Sous réserve de l'accord du service Instruction et Droits des Sols à la suite du dépôt de la déclaration de travaux, les bénéficiaires sont :

- **Les « propriétaires occupants »**, à savoir les propriétaires ou usufruitiers qui occupent leur logement, dont la résidence principale se situe sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration énergétique ;
- **Les « propriétaires bailleurs »**, à savoir les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers, situés sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et qui louent ou souhaitent louer en réalisant des travaux d'amélioration énergétique.

Organisation et communication

Le pilotage de l'action et l'instruction des demandes d'aide à la pose de panneaux photovoltaïques seront portés par le service PCAET. Le traitement des demandes sera effectué en lien avec les services Instruction et Droits des Sols pour la conformité des projets et avec le service Finances pour le versement des subventions.

Une communication spécifique sera proposée à la suite de la validation du projet et du présent règlement via supports multiples (papier, réseaux et site internet).

Une communication auprès des communes sera également réalisée afin de faire un relais auprès des habitants du territoire (rédaction d'article possible à insérer dans les bulletins communaux).

Instruction des demandes

Un dossier de demande d'aide est à déposer auprès de la collectivité, à l'attention du service PCAET. À réception du dossier, le service instructeur en charge du Plan Climat Air Energie Territorial, délivre un récépissé attestant de la complétude du dossier, puis soumet l'ensemble des demandes à l'avis de la Commission d'Attribution du service PCAET.

La décision d'attribution de la subvention est validée par le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sur avis des membres de la Commission d'Attribution puis est notifiée par courrier à l'intéressé. La subvention est réservée au bénéficiaire à compter de 2 ans après la date de notification d'attribution.

Un traitement par **rétroactivité est envisageable** et sur avis de la Commission d'Attribution pour les porteurs de projets dont :

- Les travaux n'ont pas débuté à la date de validité du présent règlement ;
- La demande d'aide a été soumise à la Communauté de Communes ;
- Les travaux projetés sont en conformité avec l'article 2-1. ;
- Les devis n'ont pas été signés avant le 1^{er} août 2023.

La mise en paiement s'effectue à la suite d'une demande de mise en paiement, accompagnée des **factures d'entreprises acquittées et de photographies** attestant de la réalisation des travaux conduits en conformité avec les autorisations de la demande (demande de subvention, y compris déclaration de travaux ou permis de construire).

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le principe de l'action et le règlement ci-joint,
- Autorise le Président à signer le règlement d'attribution des aides à la pose de panneaux photovoltaïques,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du règlement d'attribution et aux versements des aides liées,
- Décide la constitution d'une Commission d'Attribution de l'aide à la pose de panneaux photovoltaïques,
- Désigne
 - M. Jean-Paul FRANCOIS,
 - M. Pascal MARCHAL,
 - M. Jacques LAMBLIN,
 - Mme Rose-Marie FALQUE
 - M. Christian GEX

en qualité de membres de la Commission d'Attribution de l'aide à la pose de panneaux photovoltaïques,

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.04.12 11:29:12 +0200
Ref:6332502-9473211-1-D
Signature numérique
le Président